



**Taussac**  
— la —  
**Billière**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020

---

L'an deux mille vingt et le 2 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, BUTHION Patricia, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, MARTIN Mark, MAS Serge, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absents excusés : HENRI Brigitte, CORBEIL Carine et POUJOL Jean-Jacques

Date de convocation du Conseil : Le 27/10/2020.

Secrétaire de séance : Christiane CAUQUIL.

### **APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020.**

Le PV n'appelle pas de remarque et est adopté à l'unanimité.

### **2020-035 et 2020-035b MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT COMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le maire présente le nouveau règlement pour l'eau potable et pour l'assainissement collectif. Il remplace celui existant pour l'eau qui n'était plus adapté sur certains points. Un règlement est créé au niveau de l'assainissement collectif.

Après quelques modifications mineures, ces règlements sont validés à l'unanimité et sont en vigueur à compter de ce jour. Tout nouveau candidat à un branchement sur le réseau communal devra souscrire un contrat auprès du secrétariat de la mairie et adhérer à ces règlements.

Les anciens règlements sont de fait abrogés et remplacés par les nouveaux consultables en mairie.

### **DEMANDE DE CONCOURS à HERAULT ENERGIE POUR LE PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2021**

Le maire demande aux conseillers de recenser les besoins en éclairage public sur leur village et de les faire remonter à Serge MAS, adjoint aux travaux, pour présentation au technicien d'Hérault Energie. Selon l'importance, ces travaux pourront être étalés sur deux exercices.

### **2020-036 et 2020-036b DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE ET SUR LE BUDGET DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le maire présente au conseil la nécessité de modifier certains postes de dépenses pour permettre le règlement de factures.

Sur le budget communal : décision modificative n°2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 022 Dépenses Imprévues Fonctionnement	1 000 €	
Article 6574 Subvention - Fonction. organisme droit privé		1 000 €
Article 61551 Entretien matériel roulant		300 €
Article 6156 Maintenance	300 €	

Sur le budget eau et assainissement : décision modificative n°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 673 - Titres annulés	100 €	
Article 701249 - Rev, Agence de l'eau Redevance Pollution		100 €

Ces décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité.

**2020-037 CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Le maire présente au conseil la possibilité d'avancement à ce grade d'un agent en fonction et donc de créer le poste correspondant. Le conseil décide à l'unanimité de créer ce poste.

**PANIER DE FIN D'ANNEE POUR LES AINES**

Le maire propose au conseil d'offrir un panier gourmand aux personnes qui résident sur la commune et qui ont plus de 80 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition et mandate la commission « social-ainés-associations » pour mener à bien cette opération.

**DECORATION DE FIN D'ANNEE**

Le maire présente le devis de l'entreprise Travasset (1814€HT) qui prévoit une décoration dans chacun des 7 villages de manière différente en fonction des possibilités d'attache.

A noter que des dépenses spécifiques sont liées à la première installation pour les branchements.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

**CACHES CONTENEURS COLLECTIFS**

Serge MAS, adjoint aux travaux, présente ce dispositif mis en place par Grand Orb qui participe à hauteur de 50% au financement.

Le conseil après avoir délibéré, décide de passer commande de ces modules qui seront posés dans les villages où il existe des conteneurs collectifs multiples.

**2020-38 VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARAT REGION, GRAND ORB, COMMUNE**

Le maire informe le conseil que la région Occitanie vient de nous transmettre les noms des bénéficiaires du fonds de solidarité.

Il rappelle qu'une convention a été signée le 29/05/2020 avec la région Occitanie et Grand Orb pour abonder à hauteur de 250€ l'indemnité versée au titre des pertes de revenus des mois de mars et avril 2020 pour les professionnels de notre commune.

Pour le mois d'avril, Mmes TEYSSIER, CAUDIE et M. VIZCANO sont éligibles.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de leur verser une indemnité de 250€ à chacun.

### **2020-039 FIXATION DU PRIX DE REMPLACEMENT D'UN COMPTEUR D'EAU**

L'adjoint technique communal est amené à remplacer des compteurs d'eau qui sont hors d'usage parfois par la faute du propriétaire (choc, gel ...). Dans ce cas, le conseil décide de fixer à 100€ TTC le coût de l'installation et la fourniture du nouveau compteur qui seront facturés par la commune et recouverts par la Trésorerie de Lamalou les bains.

### **CREATION D'UN NUANCIER POUR LES COULEURS DE FACADES DANS LE CADRE DU PLU**

Le maire indique au conseil que dans le règlement du PLU de la commune, les façades doivent être enduites d'une couleur « ton pierre de Pays » selon un nuancier consultable en mairie, hors ce nuancier n'a jamais existé.

Après délibération, il est proposé à la commission « bâtiments et urbanisme » de déterminer les teintes qui seront autorisées sur les façades et qui seront applicables sur les prochains documents d'urbanisme.

### **CONVENTION AVEC LES FOURRIERES ANIMALES ET AUTOMOBILES**

Devant les incivilités croissantes tant au niveau de la divagation des animaux que des véhicules qui gênent la circulation dans les villages, le maire fait part des tarifs des fourrières animales et automobiles présentes sur le secteur et demandera leur intervention si nécessaire.

### **2020-040 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Le maire informe le conseil qu'il existe 9 associations sur la commune et qu'il a demandé à chacune d'elles de fournir la comptabilité recettes-dépenses pour le dernier exercice clos.

Le conseil valide à l'unanimité le principe du versement d'une aide financière selon l'implication dans l'animation communale et l'utilisation des locaux communaux. Sans bilan financier établi selon des règles recettes-dépenses correctes, aucune subvention ne sera versée.

### **EXTENSION DU RESEAU ENEDIS à LA SESQUIERE**

Le maire fait part au conseil de l'entretien qu'il a eu avec M.GARACH d'Enedis en présence de Serge MAS, adjoint aux travaux, concernant le raccordement électrique des terrains de Mrs JALABERT et MESANA à La Sesquièrre qui sont contigus et de son incompréhension sur les deux trajets proposés qui causent d'importantes dégradations dans le revêtement des rues qui vient d'être refait.

M. GARACH propose de faire réaliser l'extension de réseau par la commune sur une seule ligne, à charge à elle de répercuter le coût pour moitié à chaque bénéficiaire.

Le conseil à l'unanimité valide cette proposition et autorise le maire à contacter les deux pétitionnaires afin d'obtenir leur accord et à signer la convention de remboursement avec eux.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Christiane CAUQUIL, adjointe en charge de la communication présente le projet du site internet qui devrait devenir réalité d'ici fin de semaine sous le titre « taussac-la-billiere.fr ».
- Serge MAS, adjoint en charge des travaux présente les travaux réalisés et prévues sur la commune, notamment d'entretiens.
- Cérémonie du 11 novembre : Le maire rappelle les mesures préfectorales indiquant que cette manifestation ne devait pas regrouper plus de 6 personnes.  
Il propose de déposer une gerbe au monument aux morts de Taussac et à celui de la Billière sans public.
- Patricia BUTHION signale que des arbres gênent l'éclairage public aux Cambous. Les arbres situés sur le terrain communal seront élagués, il sera demandé aux propriétaires

privés dont les arbres débordent sur la voie publique de le faire, ceci étant valable pour tous les villages de la commune.

- Le maire informe le conseil qu'une antenne 4G va être installée sur le site de l'ancien relais TDF de La Billière pour une mise en service prévue le 08/01/2021.
- Durant cette période de confinement, une attention particulière est demandée aux conseillers municipaux envers les personnes isolées de la commune.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 19h30.

Le Maire  
Bernard VINCHES

